

**Bulletin de clarifications N°1: Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions
« RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGRICULTEURS(TRICES) DES TERRES COLLECTIVES SITUEES DANS LES PERIMETRES D'IRRIGATION DU GHARB ET DU
HAOUZ ET CONCERNEES PAR L'OPERATION DE MELKISATION»**

Réf. : **DP/QCBS/MCA-M/LR-12/Compact-PP-10**

Date de publication : **5 août 2020**

Dernier délai de dépôt des propositions : **21 septembre 2020 à 15h00mn**

N°	Question	Réponse
1	Est-ce que le consultant (soumissionnaire) a la possibilité de déposer sa soumission pour le renforcement des capacités des agriculteurs (trices) dans un seul périmètre, par exemple HAOUZ uniquement ?	Non pas possible. La prestation est relative aux 2 zones du projet (Gharb et Haouz) selon les exigences des TdR.
2	Y'a-t-il possibilité de préciser dans l'offre (la soumission) par le prestataire (consultant) de former un nombre précis et spécifique de bénéficiaire sur un site du choix du prestataire (consultant) ou sur différentes provinces des deux régions pilotes ?	Non pas possible. La prestation est relative aux 2 zones du projet (Gharb et Haouz) selon les exigences des TdR. Ainsi il est demandé de proposer une offre globale de formation de l'ensemble des bénéficiaires précisés au niveau des 2 zones.
3	Est-ce que les locaux de formation seront fournis par l'ONCA ?	Non les locaux de formation seront à la charge du prestataire.
4	Est-ce qu'il faudra prévoir des pauses café et la restauration lors des formations ? Si oui, qu'elle est la partie qui la prendra en charge (ONCA, le soumissionnaire...)?	Tel que précisé dans les TdR, le prestataire prendra en charge uniquement les pauses café pour chaque formation (théorique et pratique). Tandis que pour les voyages de partage d'expérience, le prestataire prendra en charge les frais de transport, hébergement et restauration. L'ONCA ne prendra rien en charge.
5	Est-ce que le consultant (soumissionnaire) prendra en charge le transport de tous les participants à la caravane qui sera organisée ?	Pour les caravanes les gens se déplaceront eux même.
6	Les composantes du programme de formation, sont-elles connues : Volet techniques, volet administration gestion, Soft skills, Marketing, ...)	Tel que précisé dans les TdR, le programme de formation est à développer par le prestataire avec son planning d'exécution (objet de la tâche B).
7	Est-ce que vous avez une idée, même proportionnelle, entre les thématiques probables qui seront identifiées (entre ce qui est techniques agricoles, soft skills, pratiques, théoriques, gestion, entrepreneuriat, environnement, social, sécurité et hygiène...)?	Non cela dépendra du travail d'analyse qui est demandé au prestataire, suite à quoi il devra faire des propositions de thématiques et les soumettre pour validation lors des ateliers.

	proportion de chaque thématique dans le plan de formation qui sera identifié ?	
8	Est-ce que la documentation qui sera fournis doit être en arabe, ou en deux langues (arabes et français) ?	Pour ce qui est des livrables, ils devront être en langue française. La dispense des formations et leurs supports devront être quant à eux être en arabe.
9	S'il s'avère qu'un des membres de l'équipe proposée (Ingénieur ou Technicien Spécialisé) a déposé son CV avec 2 consultants (soumissionnaires), les 2 bureaux d'études seront t-ils éliminés ?	Non, les deux bureaux d'études ne seront pas éliminés.
10	Juste à titre d'information et suite à la réforme de la formation professionnelle, les diplômes de Techniciens Spécialisés sont équivalent à Bac+2. Or, dans le cahier de charge du projet MCC, vous avez précisé (Bac+3), s'agit-il d'une omission ? Est-ce qu'on pourra voir plus de précision ?	Le soumissionnaire pourra fournir des CV de techniciens avec Bac+2.
11	Est que la proposition financière doit être libellée hors Taxes sur Valeur Ajoutée ou Toutes Taxes Comprises ?	La proposition financière doit être libellée hors Taxe sur la Valeur Ajoutée hors Droits de douane. Elle doit comprendre, entre autres, la retenue à la source de 10% pour les Consultants non-résidents. Prière de vous référer au Tax exemption guidelines.
12	Est-ce que les bénéficiaires (les personnes) (agriculteurs(trices)) sont déjà connu, identifié ou feront l'objet d'une sélection ? s'il y'a sélection, y'a-t-il des critères d'âge, genre,	L'identification des bénéficiaires n'est pas encore effectuée. Cette action incombe au prestataire (voir tâche B au niveau des TdR).
13	Pour ce qui du processus l'identification, de la sélection et du choix des bénéficiaires des formation, est ce qu'il se fera par le prestataire seul ou sera-t-il réalisé en collaboration avec l'ONCA, le MCC ou autre partie prenante ?	Le processus d'identification des bénéficiaires et leur mode d'enrôlement seront réalisés par le prestataire en concertation avec l'Agence MCA-Morocco et l'ONCA à partir des données qui lui seront transmises et relative aux résultats d'enquêtes de terrain réalisées dans l'opération de melkisation.
14	Le Nombre de bénéficiaires estimé pour la sensibilisation et l'information : 76 000 personnes ; et il est prévu de réaliser 224 jours de sensibilisation et d'information, au niveau de toute la zone du projet. Soit environ 340 bénéficiaires par jour. Nous souhaitons connaître le format d'accueil privilégié pour cette population, pour respecter le protocole de prévention covid19 (qui limite le nombre de personnes présentes simultanément), sachant que dans la DP, il est exigé la présence que de 2 consultants.	Tel que précisé dans les TdR, le prestataire est appelé à installer, équiper et gérer les infrastructures du « village conseil » pour chaque étape de la caravane, de manière à accueillir au maximum 20 personnes en même temps. Ainsi une caravane peut accueillir plusieurs groupes de 20 personnes de manière successive.
15	Pour le personnel non clef des techniciens, il est stipulé que ces profils doivent disposer d'un diplôme supérieur (BAC+3 minimum)	Le soumissionnaire pourra fournir des CV de techniciens avec Bac+2.

	; or la majorité des techniciens au MAROC disposent d'un diplôme bac+2. Comment serait l'impact sur l'évaluation dans le cas de non respect de ce critère (BAC+2 au lieu de BAC+3)	
16	Faut il intégrer dans l'offre financière la prise en charge des ressources matérielles (gels, masques, ..) et humaines (vérification de température, sécurité..) relatives à la mise en œuvre d'un plan de prévention du covid19 .	Oui dans le respect des formulaires figurant dans le DAO.
17	Serait-il envisagé de reporter la date de dépôt des offres (actuellement le 10/09/2020), de préférence pour fin septembre, car la période actuelle est une période de congé	Se référer à l'Addendum n°1
18	Le nombre maximum de bénéficiaires pour les formations théoriques est de 100 personnes par Un expert et par Jour. Or, les contraintes actuelles Au Maroc pour prévenir contre la propagation du covid imposent pour des évènements de ce type un maximum de 20 personnes. Cela modifie considérablement la donne. Doit-on dans ce cas prévoir 5 experts au lieu de 1 Expert formateur ?	En effet, il s'agira d'adapter l'offre selon les exigences sanitaires en vigueur.
19	Pour les actions destinées aux grands nombre de bénéficiaires (sensibilisation, formation théorique), est il possible d'envisager des types des actions/formations non présentielle (vidéo conférence ou autre) ?	Il est demandé de formuler une offre suivant les exigences des TdR. Toute proposition est à intégrer au niveau du formulaire TECH-7 de la DP « Observations et suggestions sur les Termes de Référence et la mission ».
20	Pour l'organisation des voyages, quelle est la distance moyenne envisagée par bénéficiaire depuis son lieu de résidence au lieu de formation pratique.	Pas de précision à ce stade. Tout dépendra des propositions du prestataire et de la validation du programme de renforcement de capacités et du planning d'exécution.
21	Est-ce que le profil des techniciens spécialisés en agriculture peuvent être remplacés par des ingénieurs ayant 4 ans d'expérience dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et de l'animation dans le milieu rural ?	Le prestataire est appelé à présenter une offre qui respecte les exigences des TdR.
22	Est-ce que le profil des techniciens spécialisés en agriculture peuvent être remplacés par agents de développement ayant une grande expérience dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et de l'animation dans le milieu rural au niveau des projets similaires ?	Le prestataire est appelé à présenter une offre qui respecte les exigences des TdR.

23	A la page 96/97 du DAO, une déclinaison des jours de formations nécessaires dont l'organisation du village conseil est réalisée. Pour ce qui est de l'organisation du village-conseil, quel est, en termes de personnel, le nombre de formateur <u>par site nécessaire</u> étant donné que, pour les journées de formation/sensibilisation et l'information, le nombre de sites total est 116 pour seulement 448 hommes-jours ? Etant donné la directive de réunions avec 20 personnes au max, confirmez-vous que le <u>nombre de groupes</u> est illimité ?	Tel que précisé dans les TdR, pour la sensibilisation/information, il est prévu de réaliser 224 jours, au niveau de toute la zone du projet et, sur la durée du projet (avec une moyenne de 56 jours/province et de deux jours par site). Pour ce faire, Le prestataire devra prévoir <u>deux animateurs pour chaque jour et pour chaque site</u> , soit un total de 448 Hommes-jours de présence effective sur le terrain. En effet, le nombre de groupes est illimité.
24	Page 90 du DAO, le nombre de bénéficiaires indiqué pour la sensibilisation est de 76 000 personnes. Or, la liste des formations S/I démontre 30.774 – qu'en est-il exactement pour cet objectif quantitatif ? En effet, avec le nombre de jours d'animation prévue et les mesures de mitigation liées au COVID-19, la cible de 30.774 (groupes avec au max. 20 personnes) paraît plus réalisable. D'où vient cette différence manifeste ?	Le nombre de 30.774 correspond aux ayants droit comme indication par rapport à l'opération de melkisation. Le nombre de bénéficiaires à retenir pour les actions de sensibilisation et information est 76.000 tel qu'indiqué dans les TdR. Les ayants droit ne sont pas les seuls bénéficiaires de la prestation.
25	Le DAO précise 3 points focaux alors que les deux zones du projet couvrent au total 4 provinces. Pourquoi ne pas prévoir 4 points focaux en tout pour les 4 provinces, c'est-à-dire 1 point focal par province ?	Le DAO précise un total de 8 ingénieurs agronomes (entre personnel clé et non clé), notamment pour couvrir les 4 provinces.
26	Page 104 du DAO, une proposition de répartition du personnel-clé et non clé au sein des comités de suivi est émise (2 clé / 1 non clé pour le Gharb) et (1 clé / 1 non clé pour le Haouz). Pouvez-vous préciser si les personnels non-clé (1 par site) sont destinés à être à temps plein ou en appui perlé ? En effet, le nombre de jours consacrés au personnel non-clé nous semble insuffisant pour affecter une personne par site à temps plein.	Tous les points focaux faisant partie du comité de pilotage (1 par province) devront être mobilisés à plein temps.
27	Est-ce que les périmètres d'irrigation sont déjà définis par voie de décret ?	Oui
28	Est-ce que la détermination des terres à melkiser est effectuée dans les trois provinces du Gharb ?	Oui la zone du Gharb avec ses 3 provinces est déterminée. Voir les cartes et listes au niveau des annexes des TdR.

29	Est-ce que les listes des ayants-droit sont établies ?	Les éléments relatifs à l'opération de melkisation seront communiqués au prestataires après adjudication.
30	Les frais de la restauration sont-ils à prendre en compte lors des caravanes de sensibilisation ?	La restauration n'est pas à prévoir lors des caravanes de sensibilisation et d'information.
31	Quel est le rôle de l'UNCLA dans le projet ?	L'ONCA est le partenaire de l'Agence MCA-Morocco dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'action de la composante « mesures d'accompagnement » du projet « Foncier Rural ». Tel que précisé dans les TdR, le maître d'ouvrage de cette prestation est l'Agence MCA-Morocco. La mise en œuvre de cette prestation s'effectuera en étroite collaboration et concertation avec l'ONCA. Cette dernière sera également en charge de la validation de certains aspects de la prestation (voir les TdR et l'accord d'exécution au niveau des annexes).
32	Pour les experts clé ainsi que pour les experts non clé, la TECH-8 présente un tableau récapitulatif de la composition de l'équipe. Confirmez-vous que l'ensemble des CVs (clé et non clé) doivent néanmoins être présenté sous la forme de la TECH-11 ou bien seulement les experts clé attirés au projet ?	En effet, l'ensemble des experts clé et non clé devront être présentés au niveau des deux TECH.
33	Au vu de ce qu'exige la formulation des offres comme effort, et étant donné que nous sommes en périodes de vacances, elles-mêmes perturbées par la situation du Covid-19, n'est-il pas judicieux de reporter le délai de soumission, fixé le 10 septembre, d'une semaine ou deux ?	Un léger report est envisageable et si confirmation, une communication sera faite dans ce sens et publiée sur le site de l'Agence MCA-Morocco.
34	Eu égard que la prestation prévue porte essentiellement sur le renforcement des capacités des ayants droit, en devenir de propriétaires à titre individuel, Y-a-t-il une assurance par rapport aux risques éventuels de perturbations sociales au vu de la sensibilité des terres collectives en pleine mise en œuvre du projet ?	Les ayants droit ne sont pas les seuls bénéficiaires des actions de renforcement des capacités. Le périmètre de la prestation est bien défini et les spécificités des terres collectives sont gérées dans le cadre du marché lié à l'opération de melkisation (voir les TdR dudit contrat au niveau de la DP).
35	Les différences entre les effectifs des ayants droit et ceux des personnes à former ne sont-ils pas dues au fait qu'une partie de la population cible bénéficie de plus d'une action de formation ?	Voir réponse N° 24 et 34 en plus du fait qu'il est possible qu'une seule personne bénéficie de plus d'une action.

36	Est-il tenu compte de répercussion des surcoûts qui seront générés par la situation de la pandémie Covid-19 des exigences sanitaires qu'elle requiert ?	Oui
37	Etant donné ce contexte, et vu que l'essentiel des prestations objet de ce projet nécessitent des regroupements, et que l'organisation de ces actions obéit à la « loi du tout ou rien », ne serait-il pas plus intéressant que les objectifs formulés en nombre de personnes à former soit reformulé autrement (Masse critiques à réaliser par exemple) ?	Il est demandé de formuler une offre suivant les exigences des TdR. Toute proposition est à intégrer au niveau du formulaire TECH-7 de la DP « Observations et suggestions sur les Termes de Référence et la mission ».
38	Par rapport aux références : Que veut dire « référence dans le domaine » ? Les études sur la Melkisation ne sont pas des opérations qui se réalisent tous les jours, pour que les BET en tirent des expériences ? Qu'est ce qui est exigé ?	L'opération de Melkisation constitue le contexte. Or, la nature de la prestation est le renforcement des capacités des agriculteurs et agricultrices à travers des actions de sensibilisation et de formation. Ainsi, on entend par « référence dans le domaine » des références liées au renforcement des capacités, sensibilisation et formation en relation avec le secteur de l'agriculture et dans le monde rural.
39	En cas de groupement, est-ce que les références exigées peuvent être considérées dans la complémentarité entre les membres du consortium ou bien doivent être exigées à chacun des membres,	Les références exigées peuvent être considérées dans la complémentarité entre les membres du consortium.
40	Dans les règles de passation de marchés, les cabinets, qui sont constitués ou dont le principal établissement ou une partie importante de ses activités se situent dans un pays qui fait l'objet d'une sanction ou d'une restriction imposée par une loi ou la politique des Etats-Unis, sont exclus. Qu'en est-il des consultants originaires de l'un de ces pays ?	Un Consultant originaire d'un pays sanctionné est aussi sanctionné.
41	Les propositions seront soumises par voie électronique. Est-ce que les deux propositions techniques et financière doivent être verrouillées par un mot de passe, ou bien juste la proposition financière ?	Seule la proposition financière doit obligatoirement sous peine de rejet, être verrouillée par un mot de passe. Le verrouillage de la proposition technique par un mot de passe est laissé à l'appréciation du soumissionnaire (pas obligatoire).
42	Dans le DAO, il est exigé de proposer des profils d'agronomes dans le sens large sans préciser les spécialités. Est-ce que MCA a travaillé déjà dans les études antérieures sur les vocations des deux zones	Les exigences requises pour les profils agronome sont détaillés dans les TdR et les critères d'évaluation sont compris dans la grille d'évaluation du DAO.

	cibles ou bien c'est au cabinet de faire des propositions sur la base de ses connaissances des deux milieux où se déroulera la mission ?	
43	Les lieux de formation sont à la charge du prestataire. Est-il possible de recourir aux locaux des partenaires (ONCA, ORMVA,..) vu leur implantation dans la zone d'action ?	Le prestataire devra prendre en charge la location des lieux de formation qui seront proposés par le prestataire et validés par l'Agence MCA-Morocco et l'ONCA.
44	Les objectifs de la prestation ont été fixés en terme d'effectifs. Or plusieurs contraintes peuvent empêcher la réalisation de ces objectifs (absentéisme des agriculteurs invités par exemple). Les formations seront-elles validées même si l'effectif n'est pas atteint si le nombre de jours prévus a bien été réalisé ?	Le nombre de bénéficiaires est une estimation maximale. Aussi, le prestataire est appelé à mettre en place tous les moyens pour la réussite de la mise en œuvre. Les livrables des tâches seront validés selon les exigences et consistances incluses dans les TdR et toute contrainte justifiée sera prise en compte par le maître d'ouvrage.
45	Est ce qu'il faut prévoir une restauration sur place pour les personnes à former ?	Voir les TdR au niveau du chapitre sur les moyens de mise en œuvre. Tout le détail sur la restauration y est fourni.
46	<p><u>Moyens Humains exigés :</u></p> <p>Les termes de références exigent une équipe non clé formée de 16 techniciens spécialisés en agricultures. Ces intervenants doivent avoir les qualifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diplôme supérieur (BAC+3 minimum) ; - Une expérience de sept (7) ans, au minimum, dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et de l'animation dans le milieu rural ; - Une expérience dans des zones similaires à celles du projet est un plus ; - Une très bonne maîtrise de l'arabe (oral et écrit) ; - La maîtrise du français est un atout ; - Une aptitude à effectuer des déplacements. <p>Les écoles et instituts de formation en agriculture marocains en majorité fournissent une formation de techniciens en BAC+2. En effet, la présentation des profils des techniciens agricoles</p>	Le soumissionnaire pourra fournir des CV de techniciens avec Bac+2.

	présentant un niveau d'expérience répondant aux autres qualifications (autre que le niveau scolaire) et ayant un diplôme BAC+2 seront-ils acceptés ?	
47	<p>Au niveau de la page 36 de la DP, il est stipulé ce qui suit :</p> <p>« Les Propositions financières doivent être libellées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les entreprises marocaines : la devise de la soumission est le Dirham marocain. • Pour les entreprises étrangères : <ul style="list-style-type: none"> o Si l'entreprise dispose d'un registre de commerce au Maroc*, la devise de l'offre doit être le Dirham marocain (MAD). o Si l'entreprise ne dispose pas de registre de commerce au Maroc, la devise doit être le dollar américain (USD). » <p>Dans le cas de consortium Bureau international et bureau local, est-il possible de faire une offre avec les deux monnaies : USD pour la part du Bureau international et MAD pour celle du bureau marocain ?</p>	Oui
48	<p>En ce qui concerne la retenue à la source, Au niveau de la page 21 de la DP, il est stipulé ce qui suit :</p> <p>« Les prestataires non-résidents et ne disposant pas d'un identifiant fiscal au moment de la signature de leurs contrats les liant à l'Agence MCA-Morocco seront soumis à une retenue à la source de 10% (IS) sur toutes les factures libellées pour le paiement en Hors-Taxe. »</p> <p>Dans le cas de consortium Bureau international et bureau local, et afin d'éviter une double imposition du bureau marocain, est-il possible de prévoir au niveau de l'offre financière une répartition des parts de chacune des sociétés avec un calcul de la RS sur la part du bureau international. Par la suite, les factures seront établies selon la même répartition.</p> <p>Lors de la réunion d'information du 18 août, il est ressorti que dans le cas d'un consortium Bureau international (chef de file) et bureau local, si le bureau local soumet les factures, il n'y aurait pas de</p>	Nous confirmons.

	retenue à la source de 10% Pourriez-vous confirmer ou mieux éclairer?	
49	Afin de nous permettre de préparer une offre de qualité répondant aux exigences de la DP, et compte tenu de la charge de travail à effectuer (sélection et mise en forme des CV suivant les formats exigés, la préparation des différents formulaires, etc.), en cette période interrompue par de nombreux jours fériés et de vacances, serait-il possible d'avoir une extension de deux semaines et de la période de préparation des propositions ?	Se référer à l'Addendum n°1
50	Quel est le taux appliqué pour les groupements qui ont un compte transféré au Maroc ?	L'Agence MCA-Morocco procédera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie des prestations de services réalisées par des non-résidents (Groupement de droit français/entreprise inscrite à l'étranger).
51	Veillez clarifier le nombre d'ingénieurs agronomes figurant dans le personnel non-clé ?	5 Ingénieurs agronomes pour le personnel non-clé seront mobilisés pour la mise en œuvre de la prestation, dont 2 feront partie des comités de pilotage selon la répartition suivante : le comité du Gharb sera composé de trois experts (2 du personnel clé et 1 du personnel non-clé) et celui du Haouz sera composé de deux experts (1 du personnel clé et 1 du personnel non clé).
52	Is the presentation and tender documents available in English?	Non, la présentation de pré-soumission et le dossier d'appel d'offres ne sont pas disponibles en anglais.
53	Le chef de projet/coordonnateur(trice) doit avoir un diplôme supérieur (BAC+5) d'ingénieur agronome ou équivalent ; que signifie équivalent, est-ce possible dans une autre spécialité que l'agriculture ?	Non, ce n'est pas possible.
54	Le nombre de bénéficiaires indiqués pour la sensibilisation est de 76 000 personnes. Or, la liste des formations S/I démontre 30.774 – qu'en est-il exactement pour cet objectif quantitatif ?	Le nombre de 30.774 correspond aux ayants droit comme indication par rapport à l'opération de melkisation. Le nombre de bénéficiaires à retenir pour les actions de sensibilisation et information est 76.000 tel qu'indiqué dans les TdR. Les ayants droit ne sont pas les seuls bénéficiaires de la prestation.
55	Par rapport aux profils, est ce qu'il faut également présenter les CVs des experts non clés (individuellement)? Est-il possible d'avoir une estimation du budget ?	Les CVs des experts non-clés doivent également figurer dans l'offre, sous le format exigé par MCC. Soit on donne le niveau d'effort, soit on donne le budget. Pour cette consultation l'Agence a opté pour le niveau d'effort.

56	En termes de personnel, quel est le nombre de formateurs par site ? Et combien de sessions de formation seront réalisées par jour ?	Il est précisé dans les TdR le nombre de formateurs par session de formation ainsi que le nombre de jours. D'ailleurs, l'objectif de la tâche B est de développer le programme de formation et de présenter le planning d'exécution y afférent qui doit être validé en commun accord avec l'ONCA et MCA. Des séances de formation en parallèle peuvent être réalisées vu le nombre de personnel à mobiliser.
57	C'est quoi la liste de l'exclusion ?	Il est éliminatoire de s'associer avec une entreprise issue d'un pays objet de sanctions ou de restrictions en vertu des lois ou des politiques des États-Unis : liste disponible dans le site de MCC.
58	Est-ce que les offres financières doivent être protégées par mot de passe ?	Les offres financières doivent être systématiquement protégées par un mot de passe. Notamment, les formulaires FIN 1, FIN 2, FIN 3, et FIN4. A titre de précision le formulaire TECH-2-A qui relève de la capacité financière ne nécessite pas de verrouillage.
59	Est-ce que le volet transport des bénéficiaires et les sites de formation est pris en charge par le prestataire ?	Le volet logistique est à la charge du consultant, y compris les locaux des formations.
60	Est ce qu'il y a une exigence particulière pour le personnel clé, est ce qui il devra faire partie du personnel permanent du bureau ?	C'est au choix du cabinet. L'essentiel, c'est la présence d'une équipe permanente dédiée à la prestation et désignée selon les exigences des termes de références.
61	Est-ce que toutes les missions MCA auxquelles le cabinet a pu soumissionner doivent-elles être présentées (même si cela concerne des activités différentes ? Même si au-delà de 10 ans ?)	Le TECH 5 est formulé pour donner l'information à MCA sur les missions exécutées par le consultant au compte du MCA, hors secteur d'activité de la prestation et au-delà de 10 ans.
62	Vu la particularité de l'opération Melkisation, une expérience pareille est rare soit pour le consultant soit pour son personnel. Que signifie donc, une expérience similaire ?	L'opération de Melkisation constitue le contexte. Or, la nature de la prestation est le renforcement des capacités des agriculteurs et agricultrices à travers des actions de sensibilisation et de formation. Ainsi, on entend par expérience similaire le renforcement des capacités, la sensibilisation et la formation en relation avec le secteur de l'agriculture.
63	Avez-vous une idée plus précise des profils surtout en ce qui concerne les techniciens agricoles (irrigation, chaîne de valeur, ...) ?	La liste des exigences pour le personnel clé et non clé et l'ensemble des profils demandés figure au niveau des TdR.
64	Est-ce que l'effectif des bénéficiaires de la formation peut évoluer ?	L'effectif des bénéficiaires de la formation n'est pas sujet d'évolution. Il s'agira plus de prévoir également des formations de manière simultanée compte tenu du contexte actuel.

65	Y-a-t-il un pourcentage à respecter par rapport à la masse de la sous-traitance ? Dans le cas où le Consultant a l'intention de sous-traiter les principaux éléments de ses Services visés au Contrat (considérés principaux s'ils sont d'une valeur supérieure à 100 000 USD), ==> Cette autorisation doit-elle être demandée au moment de la soumission ?	Dans le cas où le Consultant a l'intention de sous-traiter les principaux éléments de ses Services visés au Contrat (considérés principaux s'ils sont d'une valeur supérieure à 100 000 USD), il devra obtenir l'approbation écrite préalable du Sous-traitant par l'Entité MCA. La sous-traitance ne modifie en rien les obligations du Consultant au titre de ce Contrat.
66	Est-ce que le consultant est appelé à élaborer un Plan de suivi et évaluation ?	MCA-Morocco a développé un plan de suivi et évaluation (PSE). Au cours de la mise en œuvre de la prestation objet du présent appel d'offres, le prestataire produira des informations de nature à alimenter les indicateurs de suivi et d'évaluation, inclus au PSE et portant sur l'activité objet du présent appel d'offre. Voir le détail au niveau des TdR. Par ailleurs et tel que précisé dans les TdR au niveau de la tâche A, le prestataire devra instaurer un mécanisme pour le suivi de la réalisation des différentes tâches et activités.
67	Est-ce-que le consultant doit présenter dans son offre un plan d'action covid 19 ?	Effectivement, cela fait partie de la tâche A relative à l'approche méthodologique. Le prestataire devra fournir un plan d'atténuation des risques décrivant les procédures et protocoles pour éviter et réduire les risques de contamination et propagation de la covid-19 lors de la mise en œuvre de la présente prestation. Ce plan devra être établi à partir du canevas en annexe intégrant l'ensemble des directives de MCC. Le respect des exigences nationales en la matière est aussi obligatoire.
68	Compte tenu de la période (nombreux jours fériés etc.) Est-il possible de reporter de 15 jours la date de dépôt ?	Se référer à l'Addendum n°1